Les trois dernières lignes sont conçues comme suit :

Certificat délivré le dix-neuvième jour du onzième mois de la septième année *kien-tchong* (786 p. C.), par la chancellerie du *tou fou che*.

Le *che tsie tou fou che*, haut dignitaire du *t'ai-tch'ang*, *Sou*.

La dernière ligne n'est que la répétition pure et simple de l'avant-dernière ligne. Ce fait semblerait prouver que nous avons affaire ici à un simple brouillon et non à une pièce officielle mise au net.

La période *kien-tchong* ne dure que de 780 à 783. Il ne faut pas s'étonner cependant de trouver ici une septième année *kien-tchong*, car parmi les documents exhumés par M. Stein à Dandan-oilik lors de sa première expédition nous trouvons une pièce datée de la huitième année *kien-tchong* (787 p. C.). Cette longue persistance de l'emploi d'un nom de période périmé s'explique par le fait que, à cette époque, les colonies chinoises du Turkestan oriental étaient absolument isolées de la métropole (cf. Stein, *Ancient Khotan*, p. 529 et p. 536, lignes 26 et suiv.).

仲冬嚴寒伏惟准狀*各各牒所由者其趙
法仙仍當日發遣訖發遣者准狀*仍
牒舉者准狀*各牒所由者請處分者未
有處分者執諮取處分使判勒所由
裝束發遣者准狀*各牒所由者仍牓
示故牒
度副使開府建中七年十一月十九日牒
使節度副使開府太常卿蘇
使節度副使開府太常卿蘇

II

MAZÂR-TOGHRAK

Documents sur Bois.

Les documents sur bois provenant de Mazâr-toghrak [1] se composent de 32 fiches ou fragments de fiches. Ces fiches mesurent en général 380 mm. de long sur 30 mm. de large, lorsqu'elles sont intactes. Elles sont dans un mauvais état de conservation ; l'écriture est presque entièrement effacée et le bois est pourri au point de s'effriter et de se briser avec la plus grande facilité. Pour la plupart, ces fiches paraissent avoir présenté le relevé de certaines redevances qui étaient payées en blé ; des encoches horizontales assez profondes indiquaient le nombre de *teou* 斗 de grain ; des traits fins gravés au-dessous des encoches indiquaient le nombre de *cheng* 升 de grain. Le texte écrit paraît signifier ceci : un personnage, dont on donne le nom, et qui porte le plus souvent ce titre de *houa-pan* 叱半 que nous avons déjà relevé à diverses reprises dans les Nos 969–972 (cf. feuille I, l. 12 ; feuille II,

[1] Au Sud de l'oasis de Domoko ; cf. *Ruins of Desert Cathay*, I, p. 255.